

États financiers de

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)**

31 mars 2010

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)**

Table des matières

	<u>PAGE</u>
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	2
Évolution des actifs nets	3
Bilan	4
Notes complémentaires	5-8

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
*Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de
l'Abitibi-Témiscamingue (CAVAC-AT)*

Nous avons vérifié le bilan de Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue (CAVAC-AT) au 31 mars 2010 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la corporation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons et de contributions pénales dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits reçus, du résultat net, de l'actif à court terme et des actifs nets.

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier l'intégralité des produits mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samson Bélair
Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.

Le 18 mai 2010

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 19441

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)**

État des résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations	Total 2010	Total 2009
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Subvention du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC)	689 080	-	689 080	693 784
Contributions pénales	15 440	-	15 440	21 415
Dons	4 238	-	4 238	356
Intérêts et autres	151	-	151	546
	708 909	-	708 909	716 101
CHARGES				
Salaires	569 256	-	569 256	472 435
Avantages sociaux	93 617	-	93 617	67 851
Frais de déplacement	15 579	-	15 579	20 039
Frais de formation	6 088	-	6 088	7 939
Documentation et abonnements	2 125	-	2 125	881
Associations et cotisations	239	-	239	127
Frais de représentation	1 696	-	1 696	1 739
Honoraires professionnels	5 556	-	5 556	6 095
Papeterie et fournitures de bureau	11 141	-	11 141	7 672
Publicité et promotion	5 437	-	5 437	5 495
Télécommunications	7 973	-	7 973	10 177
Frais d'entretien et réparations	4 501	-	4 501	3 047
Loyer et frais afférents	43 927	-	43 927	36 582
Assurances	3 158	-	3 158	2 947
Taxes et permis	839	-	839	-
Amortissement (note 7)	-	12 406	12 406	15 248
Frais bancaires	386	-	386	418
	771 518	12 406	783 924	658 692
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES				
	(62 609)	(12 406)	(75 015)	57 409

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)**

État de l'évolution des actifs nets

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	Fonds d'administration général	Fonds des immobilisations	Total 2010	Total 2009
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	191 495	8 570	200 065	142 656
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(62 609)	(12 406)	(75 015)	57 409
	128 886	(3 836)	125 050	200 065
VIREMENT INTERFONDS - ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(34 184)	34 184	-	-
SOLDE À LA FIN	94 702	30 348	125 050	200 065

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)**

Bilan

au 31 mars 2010

	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations	Total 2010	Total 2009
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
À COURT TERME				
Encaisse	148 837	-	148 837	221 409
Placements temporaires à 0,15 %, échéant en avril et mai 2010	20 000	-	20 000	20 000
Débiteurs	12 503	-	12 503	3 670
Frais payés d'avance	5 698	-	5 698	4 769
	187 038	-	187 038	249 848
IMMOBILISATIONS				
CORPORELLES (note 4)	-	30 348	30 348	8 570
	187 038	30 348	217 386	258 418
PASSIF				
À COURT TERME				
Créditeurs et charges à payer	92 336	-	92 336	58 353
ACTIFS NETS	94 702	30 348	125 050	200 065
	187 038	30 348	217 386	258 418

AU NOM DU CONSEIL

_____, administrateur

_____, administrateur

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

1. DESCRIPTION DE L'ORGANISME

La corporation est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle vise à offrir l'accueil, l'information, l'aide et le support requis aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue. La corporation est reconnue comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Le 1er avril 2009, la corporation a adopté les modifications apportées aux chapitres 1540, 4400, 4430 et 4460 ainsi que les nouvelles recommandations du chapitre 4470 du Manuel de l'ICCA.

Le chapitre 1540 a été modifié de façon à inclure les organismes sans but lucratif dans son champ d'application. Par conséquent, si la corporation avait présenté un état des flux de trésorerie, les activités d'investissement et de financement seraient dorénavant présentées distinctement.

Le chapitre 4400 a été modifié pour supprimer l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets pour plutôt laisser aux organismes sans but lucratif la possibilité de présenter ce montant comme une catégorie d'actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne, ainsi que d'apporter des précisions selon lesquelles les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme agit pour son propre compte dans une opération.

Le chapitre 4430 a été modifié de façon à préciser que les organismes de plus petite taille qui inscrivent à l'actif les immobilisations, doivent toutes les inscrire, les amortir et réduire leur valeur conformément aux chapitres pertinents du Manuel.

Le chapitre 4460 a été modifié de façon à rendre le libellé du chapitre 4460 conforme aux dispositions du chapitre 3840 « Opérations entre apparentés ».

Le chapitre 4470 établit des normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les organismes sans but lucratif ne sont pas tenus d'appliquer les chapitres suivants du Manuel de l'ICCA : 3862 et 3863 qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de la corporation pour l'exercice terminé le 31 mars 2010. La corporation a choisi de se prévaloir de cette exemption et continue de se conformer aux exigences des chapitres 1530, 3855 et 3865 du Manuel de l'ICCA.

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale rend compte des activités menées par la corporation en matière de prestation de services et d'exploitation.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférentes aux immobilisations.

Constatation des produits

La corporation applique la méthode du report pour comptabiliser les produits. Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût dans le fonds des immobilisations. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur dans le fonds des immobilisations à la date de l'apport.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie estimative selon les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipement	5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Équipements informatiques	3 ans

Les subventions reçues spécifiquement pour l'acquisition d'immobilisations sont reportées et amorties au même rythme que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)**

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur le montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la corporation. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Classification

Encaisse	Détenus à des fins de transaction
Placements temporaires	Détenus à des fins de transaction
Débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
			2010	2009
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	61 155	55 161	5 994	1 063
Améliorations locatives	38 523	18 569	19 954	5 052
Équipements informatiques	35 598	31 198	4 400	2 455
	135 276	104 928	30 348	8 570

5. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car l'information sur les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers et des notes complémentaires.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

6. ENGAGEMENT

La corporation est liée en vertu de baux pour la location de ses locaux qui viennent à échéance les 30 avril 2014 et 30 novembre 2014 et comportent chacun une option de renouvellement de 5 ans. Les loyers futurs (incluant l'option de renouvellement) s'élèveront à 453 654 \$ et comprennent, pour les 5 prochains exercices, les paiements totalisant 44 291 \$ par année.

7. AMORTISSEMENT

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Mobilier et équipement	5 636	10 117
Améliorations locatives	4 681	3 788
Équipements informatiques	2 089	1 343
	12 406	15 248

8. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue consistent à poursuivre ses activités visant à offrir l'accueil, l'information, l'aide et le support requis aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue. La corporation n'utilise pas le financement par emprunt.

Également, la corporation a comme politique de ne remettre aucune partie de son capital à ses membres et la corporation n'est soumise à aucune exigence de source externe en matière de gestion de son capital.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.